

Editorial

A l'occasion des récentes assemblées générales de nos sections de Marseille et de Lyon, M. Paul Gilliland, directeur général de notre Compagnie, a fait le point des échanges franco-suisses. Nous extrayons de son exposé les passages suivants :

« Citer les résultats des exportations suisses vers la France, c'est répondre à la question : ont-ils été influencés par la création du Marché Commun ? Les indications de 1959 ne sont à cet égard pas très convaincantes. Durant sa première année d'application, le Marché Commun a eu peu d'effets directs, et il serait erroné d'émettre sur cette base une théorie, quelle qu'elle soit.

» De prime abord, on pourrait dire que les ventes suisses ont été normales, que l'évolution enregistrée n'offre rien de particulier et qu'avec les libérations futures des importations françaises on peut prévoir un accroissement quasi certain des exportations suisses. En effet, la Suisse a vendu en France, en 1959, pour 500,9 millions de produits divers, soit 1,4 % de plus que l'an dernier (494 millions). L'augmentation est minime, certes, mais on pourrait expliquer ce phénomène par une certaine saturation du marché français dans quelques secteurs favoris de la production suisse.

» Toutefois, il faut prendre garde que la comparaison est faite avec 1958, année de contingentement total. Or, en 1959, par trois fois, le Gouvernement français a procédé à des suppressions de contingents, libérant ainsi le commerce suisse en France dans une proportion de 50 % environ jusqu'à l'été et de 70-75 % actuellement. Ainsi donc, on aurait dû, en toute logique, aboutir non pas à une stagnation, mais à une augmentation plus marquée.

» Cette situation est-elle due à l'application du Traité de Rome ?

» Il est difficile de répondre à cette question, car plusieurs causes sont en jeu. A un point de vue purement administratif, il est évident que le Marché Commun a eu peu d'influence. Dans deux domaines pourtant il aurait pu se faire sentir, et d'abord, dans celui de l'augmentation des contingents. Mais, par décision des ministres des affaires étrangères du 5 décembre 1958, les Six ont décidé d'accorder également aux pays tiers l'augmentation de 20 % de contingent qu'ils s'accordaient entre eux. Dans ce secteur donc, aucun effet.

» Ensuite, dans celui des diminutions de taux de douane. Plusieurs produits suisses ont été effectivement victimes d'une certaine discrimination, l'extension de la diminution de 10 % aux pays tiers s'étant effectuée par étapes. Toutefois, il faut aussi remarquer qu'ils sont peu nombreux dans ce cas.

» Comment expliquer alors le manque d'élan des ventes suisses en France ? Il est particulièrement important d'en rechercher la cause, d'autant plus que, si aucun événement favorable ne survient, la prochaine étape du Marché Commun, le 1^{er} juillet, signifiera cette fois-ci discrimination effective. Aux difficultés commerciales rencontrées en 1959 s'ajouteront alors les obstacles administratifs.

» Constatons d'abord que si les importations totales en France ont passé de 2.537 milliards de francs français en 1958 à 2.515 milliards de francs (légers) en 1959, plusieurs pays en ont profité. L'Allemagne a augmenté ses ventes de 20 %, l'Italie de 15 %. Le 1,4 % enregistré pour la Suisse est vraiment minime, d'autant plus que si la comparaison est faite avec 1957, année de semi-contingement, on constate une diminution de 4 %, les ventes suisses ayant atteint cette année-là 518 millions de francs suisses.

» Quels obstacles la Suisse a-t-elle donc rencontrés ?

» L'examen des ventes helvétiques en France, poste après poste, laisse penser que la Suisse se heurte sur le marché français à une concurrence serrée qui, dans plusieurs secteurs, a réussi à s'implanter en profitant peut-être d'une ambiance favorable, sinon d'une psychose créée en fonction même de la construction européenne dans le cadre des Six.

» Si l'on part de la constatation que les exportations agricoles ont représenté une large part de la faible augmentation des ventes suisses en France, et si l'on sait que ce secteur peut difficilement être pris en considération pour dessiner une évolution — conditions saisonnières, contingents spéciaux, etc. — il apparaît que dans le domaine des produits fabriqués — qui représentent les 84 % des ventes suisses en France — la situation n'est pas satisfaisante. Elle doit être améliorée. Elle doit l'être en fonction du passé. Elle doit l'être aussi sans tarder, en prévision de l'avenir.

» L'essor des ventes suisses en France est en effet indispensable. Les raisons qui ont amené à la situation présente doivent être éliminées, car pour autant que le pont entre les Six et les Sept ne soit pas édifié au 1^{er} juillet, il sera ensuite très tard pour promouvoir le développement souhaitable. Il y a plus : le climat psychologique qu'une stagnation des ventes suisses en France peut créer pourrait être de nature à ne pas faciliter le rapprochement entre Marché Commun et A.E.L.E.

» Il ne m'appartient pas ici de m'étendre longuement sur les facteurs négatifs qui ont pesé sur les exportations suisses. Le fait est qu'elles ont derrière elles toute une tradition qui s'oppose, peut-être, dans leur confrontation avec les produits concurrents, à la force d'expansion de nations nouvellement industrialisées et à des méthodes de vente d'un modernisme conquérant. Peut-être aussi que les effets indirects du Marché Commun en France ne sont pas encore assez connus en Suisse, et qu'il convient inlassablement d'attirer l'attention de nos milieux d'affaires sur la transformation profonde de l'économie française, d'autant plus vaste qu'elle coïncide avec une nouvelle évolution rapide de la technique. Peut-être également méconnaissions-nous un peu l'extraordinaire poussée démographique qui se produit en France, qui en fera bientôt le pays le plus jeune d'Europe, et qui nous oblige dès maintenant à y concevoir notre expansion en termes d'avenir.

» Il m'appartient par contre de lancer un appel pour une compréhension exacte des impératifs économiques de chacun des partenaires. L'immobilisation des ventes suisses en France, c'est sérieux. Mais ce qui serait grave, ce serait la cristallisation des positions, à l'abri des deux piliers d'un pont célèbre. Ce qui serait irréparable, ce serait le durcissement des attitudes, empêchant véritablement le libre fonctionnement du commerce, avec ses risques, ses chances, ses avertissements. Ce qu'il faut proscrire avec force, c'est la détérioration d'un climat d'amitié et de confiance, mais aussi de patience. La Suisse, petit pays dont l'économie repose sur une gageure, nation industrielle condamnée à l'expansion pour vivre, n'a pas le droit de dissocier optimisme et prudence.

» A le lui reprocher, que gagne-t-on ? »

Chambre de commerce suisse en France